



Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Brétigny sur Orge

Siège social : sous-sol école Jean Jaurès - 12 Bd de la République - 91220 Brétigny sur Orge

☎ 01 60 84 10 58 - Courriel : amicale.bretigny@gmail.com

Site Internet : www.amicalelaïque-bretigny91.fr - Facebook : Amicale Laïque Brétigny 91

Brétigny sur Orge, le 8 juin 2020.

Madame, Monsieur,

Ceci est un message du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) à l'attention des fédérations et clubs sportifs et relayé par l'Amicale Laïque à ses adhérents :

Par la présente, nous souhaitons rappeler que l'adhésion à un club, comme à toute association loi de 1901, donne au membre du Club un certain nombre de droits en même temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs.

Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale et il ne saurait donc en aucun cas être question de pouvoir assimiler la relation entre un club et un adhérent à un rapport entre un prestataire et son client.

L'adhésion, renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence fédérale, est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée.

C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible, même s'il n'exclut pas la possibilité de proposer des solutions ou gestes compensatoires à venir pour le futur de la part du club à l'égard de ses membres.

Les membres d'un club sont les parties prenantes d'un projet collectif dans un cadre statutaire défini, et en aucun cas des consommateurs d'activités dispensées à la séance.

Comme dit dans notre Avis du 11 mai, les cotisations servent à rémunérer les animateurs et professeurs pour maintenir leurs salaires.

Dans l'attente de vous revoir en septembre,

Bien sportivement.

Le Président, Michel Tessier